

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

MINISTRY OF PUBLICS CONTRACTS

DECISION N° -0002 /D//MINMAP/CCE-BTP DU 12 4 NOV 2023

portant publication des résultats de l'avis d'appel à candidature n° 002/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP du 19 juillet 2023 en vue de la catégorisation des entreprises du sous-secteur d'activités « Bâtiment et Equipements Collectifs ».

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS, AUTORITE CHARGEE DES MARCHES PUBLICS,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
Vu le décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 166/A/MINMAP du 07 juin 2022 fixant les modalités de catégorisation des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics ;
Vu l'avis d'appel à candidature n° 002/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP du 19 juillet 2023 en vue de la catégorisation des entreprises du sous-secteur d'activités « Bâtiment et Equipements Collectifs » ;
Vu le procès-verbal n° 52 du 16 novembre 2023 de la Commission de Catégorisation des Entreprises du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics portant adoption du rapport d'examen des demandes de catégorisation,

DECIDE :

Article 1^{er} : Les entreprises ayant postulé à l'avis d'appel à candidature susvisé sont, à compter de la date de signature de la présente décision, classées dans les catégories du sous-secteur « Bâtiment et Equipements Collectifs », ainsi qu'il suit :

CATEGORIE A

1. ARAB CONTRACTORS
2. BUNS
3. SOMAF



CATEGORIE B

- Aucun candidat retenu

CATEGORIE C

1. BATI CONCEPT SARL
2. BRIC
3. BUILPABUSCO
4. CETRA BTP
5. DIK'S BUSINESS GROUP
6. EGLO
7. ENTREBATT SARL
8. ETS MBX HORIZONS
9. ETS NGET SUN CONCEPT
10. GROUPE WAGA INC
11. NESICAM
12. NEW DISTRIBUTOR
13. NICAM
14. SHEE SYSTEM SARL
15. SOCIETE BEL MALBROUK

CATEGORIE D

1. 3S MEDIA SARL
 2. AI TP SA
 3. CENTRALE D'ACHAT DU SUD
 4. COFAMEX
 5. ERECO BTP SARL
 6. ETS ANUTEMEH JOHNSON FRU
 7. ETS COTRAP
 8. ETS INFRACAM
 9. ETS PROFAJOCAM
 10. ETS SAB
 11. GROUPE ARNO
 12. INTELLIGENCE SERVICES INGENIERIE
 13. STE DOH ET FRERES
- 

CATEGORIE E

1. ETS ELECTRO CLIM SERVICES
2. ETS KAOUTAL
3. ETS LE FOURET
4. ETS NEW STEP
5. ETS SAMARY ET CO SARL
6. ETS ZIANDEM
7. FGBA & CO SARL
8. GLOBAL EXPERTISE OFFICE
9. ICA SARL
10. KEN'S BUSINESS
11. KIT AND PARTNERS
12. MADERPROF SARL
13. OLI SEKE
14. OPH-AMFC SARL
15. WONDERS

Article 2: La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINETAT, SG/PRC
- SG/PM
- DG/ARMP
- P/CCE-BTP
- JDM (pour publication)

Yaoundé, le 12 4 NOV 2023

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA
REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS,
AUTORITE CHARGÉE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
MINISTRE DES MARCHES PUBLICS
Le Ministre
MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS
presidency of The Republic
DE LA REPUBLIQUE

IBRAHIM TALBA MALLA